

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 janvier 2003

Original: français

---

**Lettre datée du 15 janvier 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 29 novembre 2002 du Président du Conseil de sécurité (S/2002/1305), dans laquelle il indiquait un certain nombre de tâches que devra exécuter le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) dans le cadre d'un mandat révisé et détaillé pour le Bureau. Dans la même lettre, il m'a été demandé de présenter au Conseil avant le 15 janvier 2003, pour approbation, des recommandations à ce sujet en incorporant au projet de mandat les questions supplémentaires que le Conseil se propose d'y ajouter, si je le juge approprié.

Comme suite à cette demande, il a été communiqué au Gouvernement libérien, pour examen et approbation, un projet de mandat révisé pour le BANUL, dans lequel il est également tenu compte de la situation sur le terrain et de la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2002/36). La réaction initiale du Gouvernement est que le texte du mandat révisé fait actuellement l'objet d'un examen minutieux et qu'une réponse me sera transmise sous peu.

Je rendrai compte de nouveau au Conseil aussitôt que le Gouvernement libérien m'aura fait part de sa réaction au sujet du mandat révisé.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

